

Strasbourg, 3 décembre 2003

Greco (2003) 26F

15^{ème} Réunion Plénière du GRECO
(Strasbourg, 13–17 octobre 2003)

RAPPORT SOMMAIRE DE LA REUNION

Document préparé
par le Secrétariat du GRECO

TABLE DES MATIERES

| | <u>Page</u> |
|---|-------------|
| I. Ouverture de la réunion : | 3 |
| II. Adoption de l'ordre du jour : | 3 |
| III. Communication du Président : | 3 |
| IV. Communication du Secrétaire Exécutif : | 3 |
| V. Procédure d'évaluation de 1^{er} cycle : | 4 |
| 1. Examen du Projet de Rapport d'évaluation sur la Moldova : | 4 |
| VI. Procédure d'évaluation de 2^{ème} cycle : | 5 |
| 1. Composition des équipes d'évaluation du GRECO (Groupe D) : | 5 |
| 2. Aspects pratiques (évaluation des Etats fédéraux sous le thème 2 dédié aux administrations publiques) : ... | 5 |
| VII. Procédure de conformité suite au 1^{er} cycle d'évaluation : | 5 |
| 1. Examen du Projet de rapport de conformité sur l'Espagne : | 5 |
| 2. Examen du Projet de rapport de conformité sur l'Islande : | 6 |
| 3. Examen du Projet de rapport de conformité sur la France : | 6 |
| 4. Autres questions relatives à la composition et à la mission des rapporteurs: | 6 |
| VIII. Audition avec un représentant de Transparency International: | 7 |
| IX. Demande d'octroi du statut d'observateur à la BERD : | 7 |
| X. Demandes d'avis adressées au GRECO : | 7 |
| Examen du projet d'avis sur la corruption dans le sport : | 8 |
| XI. Divers : | 8 |
| XII. Adoption de la liste des décisions du GRECO : | 8 |
| XIII. Clôture de la réunion et dates des prochaines réunions: | 8 |
| <u>Annexe I:</u> Liste des participants | 9 |
| <u>Annexe II:</u> Ordre du jour | 18 |

I. Ouverture de la réunion

1. Le Président, M. Drago KOS (Slovénie), ouvre la 15^{ème} Réunion Plénière du GRECO. La liste des participants figure à l'Annexe I du présent rapport.
2. Le Président souhaite la bienvenue aux participants. Il demande s'il y a des objections à ce qu'un représentant de la Représentation de la Turquie auprès du Conseil de l'Europe soit présent à la réunion afin de prendre connaissance du fonctionnement du GRECO (la Turquie deviendra le 36^{ème} Membre de GRECO à partir du 1^{er} janvier 2004). Par ailleurs, le représentant turc a été informé du caractère confidentiel de la présente réunion.
3. Le Président informe les participants du départ de deux représentants du GRECO : Mme Lucinda MacMAHON (Irlande) et M. Fernando SANCHEZ-HERMOSILLA (Allemagne). Le GRECO remercie ces deux représentants pour leur précieuse contribution aux travaux et aux procédures du GRECO.
4. La vice-Présidente, Mme Isabelle VAN HEERS (Belgique) préside la session de la réunion du GRECO le mercredi 15 octobre 2003.

II. Adoption de l'ordre du jour

5. L'ordre du jour de la réunion est adopté tel qu'il figure à l'Annexe II du présent rapport.

III. Communication du Président

6. Le Président informe les participants de la nomination du Secrétaire Exécutif du GRECO au nouveau poste de Chef du Service des Problèmes Criminels, à la Direction Générale des Affaires Juridiques. Le poste de Secrétaire Exécutif est donc devenu vacant. La nomination devrait intervenir dans le courant du mois de novembre. Les activités du GRECO demeureront sous la supervision du Chef du Service des problèmes Criminels. Les membres du GRECO expriment à M. LEZERTUA leur profonde reconnaissance pour son dévouement et pour la contribution qu'il a apporté sans compter aux travaux du GRECO depuis sa création.
7. Le Président informe le GRECO de sa participation ainsi que de la participation du Secrétaire Exécutif à la Conférence sur les causes et les effets de la corruption, qui s'est tenue à l'université internationale de Valence (Espagne) du 8 au 12 septembre 2003.

IV. Communication du Secrétaire Exécutif

8. Le Secrétaire Exécutif informe le GRECO de sa participation à la 25^{ème} Conférence ministérielle avec la participation des Ministres de la Justice des pays membres du Conseil de l'Europe, qui s'est tenue à Sofia (Bulgarie) du 9 au 11 octobre 2003. Le sujet de la conférence était la lutte contre le terrorisme. Les ministres se sont prononcés en faveur de l'adoption d'un instrument sur la protection des témoins et les moyens spéciaux d'enquêtes. Le Secrétaire Exécutif informe les participants de la tenue des premières visites d'évaluation dans le cadre du Deuxième Cycle d'Évaluation qui ont eu lieu en Slovénie, Slovaquie et Finlande. Le premier rapport sur la Slovénie sera présenté lors de la 16^{ème} Réunion Plénière.
9. En outre, le Secrétaire Exécutif informe les participants que les travaux préparatifs du Comité spécial pour la négociation d'une Convention des Nations Unies contre la

corruption¹ ont abouti à l'adoption, le 31 octobre 2003 de ladite convention. Elle complète la Convention des Nations Unies contre le crime organisé transnational, entrée en vigueur le 29 septembre 2002. La cérémonie d'ouverture à la signature de la Convention des Nations Unies contre la corruption aura lieu à Mérida (Mexique) du 9 au 11 décembre 2003. Cette convention entrera en vigueur à compter du dépôt des instruments de ratification de 30 Etats membres.

10. Par ailleurs, le Secrétaire Exécutif informe les participants des nouveaux développements suivants intéressant le GRECO depuis sa 14^{ème} réunion (7-11 juillet 2003) :

- La Convention STE n° 173 a été ratifiée par l'Irlande le 03/10/2003 (entrée en vigueur le 01/02/2004). A ce jour, 22 pays l'ont ratifiée, 24 autres l'ont signée.
- La Convention STE n° 174 a été ratifiée par la République tchèque le 24/09/2003, la Slovénie le 17/07/2003, la Turquie le 17/09/2003. A ce jour, 16 pays l'ont ratifiée et 19 l'ont signée.
- Le Protocole sur les arbitres et les jurés (STE n° 191) a été signé par 23 Etats à ce jour.
- Les Etats membres du Conseil de l'Europe suivants sont encore hors du GRECO : Andorre, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Italie, Liechtenstein, Fédération de Russie, Saint Marin, Suisse, Turquie² et Ukraine.

11. Les membres du GRECO prennent note également des conclusions du Bureau, suite à la réunion du 25-26 septembre [Greco (2003) 23E]. En outre, il est rappelé que les changements intervenus dans la composition des délégations nationales ou la liste des évaluateurs doivent être notifiés au Secrétariat dans les meilleurs délais.

V. Procédure d'évaluation de 1^{er} cycle

12. Le GRECO procède à l'examen du projet de rapport d'évaluation de premier cycle concernant la Moldova.

1. Examen du Projet de Rapport d'Évaluation de Premier Cycle sur la Moldova

13. Le GRECO procède à l'examen, en première lecture, du Projet de Rapport d'Évaluation du Premier Cycle sur la Moldova, tel qu'il figure dans le document [Greco Eval I Rep (2003) 3F (P3)].

14. En premier lieu, les évaluateurs présents, faisant partie de l'équipe d'évaluation du GRECO qui s'est rendue en Moldova, à savoir Mlle Claire HUBERTS (Belgique), M. Carlos José PIRES PASCOAL (Portugal) et M. Octavian LUPESCU (Roumanie), présentent oralement leur appréciation de la situation en Moldova dans le domaine de la lutte contre la corruption, à la lumière des thèmes faisant partie du Premier Cycle d'évaluation.

15. La représentante de Moldova fait état au GRECO des commentaires des autorités moldaves sur le projet de rapport. A l'issue de la présentation, les intervenants de l'Espagne et de l'Albanie, désignés par le Bureau du GRECO conformément à l'article 29 paragraphe 2 du Règlement Intérieur, adressent à la représentante moldave leurs questions sur le projet de rapport d'évaluation [Greco Eval I (2003) 13 et 14].

16. Le GRECO procède à un débat général sur la base des documents disponibles et des explications fournies. Ensuite, le GRECO effectue une première discussion du projet de

¹ Voir le texte de la Convention: http://www.unodc.org/unodc/en/crime_convention_corruption_reports.html

² La Turquie deviendra membre à part entière du GRECO le 1^{er} janvier 2004.

rapport, paragraphe par paragraphe et convient des amendements à y apporter. Le GRECO examine enfin le projet amendé en deuxième lecture.

17. Le GRECO adopte, après deux lectures, le Rapport d'Évaluation du Premier Cycle sur la Moldova, tel qu'il figure dans le document [Greco Eval I Rep (2003) 3F (P3)].

18. Le GRECO invite la délégation moldave à confirmer dans les meilleurs délais l'accord des autorités de Moldova pour lever la confidentialité du rapport d'évaluation la concernant.

VI. Procédures d'évaluation de 2ème cycle

1. Composition des équipes d'évaluation du GRECO (Groupe D)

19. Suite à la proposition du Bureau, le GRECO approuve la composition des Equipes du Deuxième Cycle d'évaluation chargés de l'évaluation des membres qui composent le Groupe D (Greco Eval II (2003) 1bil du 9 octobre 2003).

20. Par ailleurs, le GRECO charge le Secrétariat de fournir un projet de calendrier pour les procédures d'évaluation du Deuxième Cycle qui composent les Groupes E, F, G, H et I dans le Projet de Programme d'activités pour 2004.

21. Enfin, le GRECO décide de sélectionner les pays qui feront partie des Groupes E et F pour les procédures d'évaluation du 2^{ème} Cycle lors de la prochaine plénière GRECO 16.

22. Suite à la demande des autorités espagnoles, la visite en Espagne (Groupe C, prévue pour janvier/février 2004) sera reportée à cause des élections qui y auront lieu en mars 2004. Le calendrier de la visite sera établi par le Secrétariat du GRECO en accord avec la délégation espagnole.

2. Aspects pratiques (évaluations des Etats fédéraux sous le thème 2 dédié aux administrations publiques)

23. Les participants ont pris note de l'avis du Bureau 21 sur l'organisation des procédures et visites d'évaluation des Etats fédéraux, tel qu'il figure au document Greco (2003) 23F, paragraphe 11. Par ailleurs, les autorités belges ont soulevé la question de l'évaluation des Etats fédéraux où il y a plusieurs administrations parallèles. Le problème est similaire concernant les administrations locales indépendantes. En règle générale, l'évaluation doit s'étendre sur l'ensemble du pays. Cela veut dire que dans le cadre d'un Etat fédéral, à titre indicatif, seules quelques structures seront évaluées. Par ailleurs, ces structures seront choisies en fonction des buts de l'évaluation. La même procédure sera appliquée aux autorités locales. En outre, les Membres doivent jouir d'une certaine marge d'appréciation dans le choix des administrations sans oublier que leur obligation est de dépister les points forts et faibles du système.

VII. Procédure de conformité suite au 1^{er} cycle d'évaluation

24. Le GRECO procède à l'examen de 3 projets de rapports de conformité à une discussion en ce qui concerne la teneur des rapports de conformité et en ce qui concerne la composition de certaines équipes de rapporteurs.

1. Examen du Projet de Rapport de Conformité sur l'Espagne

25. Le GRECO procède à l'examen du projet de Rapport de Conformité sur l'Espagne, préparé par les deux rapporteurs désignés par le GRECO, M. Ivan PLEVKO (Croatie) et M.

Joseph GANGLOFF (Etats Unis), tel qu'il figure dans le document Greco RC-I (2003) 7F (P3). Ce rapport a pour but d'évaluer la mise en œuvre des recommandations du GRECO adressées à l'Espagne dans le cadre du Premier Cycle d'Evaluation et basé sur le Rapport de Situation transmis par les autorités espagnoles [Greco RS-I (2003) 7F] et les compléments d'informations sollicités ultérieurement par les rapporteurs.

26. La vice-présidente, Mme Isabelle VAN HEERS, présente le projet de rapport aux participants. Le GRECO examine le projet de rapport, paragraphe par paragraphe et convient des amendements à y apporter.

27. Le GRECO adopte le Rapport de Conformité sur l'Espagne, tel qu'il figure dans le document Greco RC-I (2003) 7F.

28. Le GRECO note avec satisfaction que les autorités de l'Espagne autorisent la publication du rapport RC la concernant.

2. Examen du Projet de Rapport de Conformité sur l'Islande

29. Le GRECO, présidé en l'occurrence par Mme Isabelle VAN HEERS (vice-présidente), procède à l'examen du projet de Rapport de Conformité sur l'Islande, préparé par les deux rapporteurs désignés par le GRECO, M. Flemming DENKER (Danemark) et M. Roman PRAH (Slovénie) tel qu'il figure dans le document Greco RC-I (2003) 9F (P3). Ce rapport a pour but d'évaluer la mise en œuvre des recommandations du GRECO adressées à l'Islande dans le cadre du Premier Cycle d'Evaluation. Il est basé sur le Rapport de Situation transmis par les autorités d'Islande [Greco RS-I (2003) 9F] et les compléments d'informations sollicités ultérieurement par les rapporteurs.

30. La vice-présidente, Mme Isabelle VAN HEERS, présente le projet de rapport aux participants. Le GRECO examine le projet de rapport, paragraphe par paragraphe et convient des amendements à y apporter.

31. Le GRECO adopte le Rapport de Conformité sur l'Islande, tel qu'il figure dans le document Greco RC-I (2003) 9F.

32. Le GRECO note avec satisfaction que les autorités de l'Islande autorisent la publication du rapport RC la concernant.

3. Examen du Projet de Rapport de Conformité sur la France

33. Le GRECO, présidé en l'occurrence par Mme Isabelle VAN HEERS (vice-présidente), procède à l'examen du projet de Rapport de Conformité sur la France, préparé par les deux rapporteurs désignés par le GRECO, M. Jean BOUR (Luxembourg) et M. Jean-Marie LEQUESNE (Belgique), tel qu'il figure dans le document Greco RC-I (2003) 10F (P3). Ce rapport a pour but d'évaluer la mise en œuvre des recommandations du GRECO adressées à la France dans le cadre du Premier Cycle d'Evaluation, basé sur le Rapport de Situation transmis par les autorités françaises [Greco RS-I (2003) 10F] et les compléments d'informations sollicités ultérieurement par les rapporteurs.

34. Le président présente le projet de rapport aux participants. Le GRECO examine le projet de rapport, paragraphe par paragraphe et convient des amendements à y apporter.

35. Le GRECO adopte le Rapport de Conformité sur la France, tel qu'il figure dans le document Greco RC-I (2003) 10F.

36. Le GRECO invite la délégation de la France à confirmer, dans les meilleurs délais, l'accord des autorités françaises pour la levée de la confidentialité du Rapport de Conformité la concernant.

4. Autres questions relatives à la composition et à la mission des de rapporteurs

37. Suite au niveau insuffisant de participation de la Bosnie-Herzégovine aux travaux du GRECO constaté par le Bureau 21 (document Greco (2003)23E), le GRECO décide de remplacer la Bosnie-Herzégovine par la Norvège en tant que rapporteur sur le Rapport de Conformité de 1^{er} Cycle concernant la Géorgie. L'examen du Rapport de Conformité sur la Géorgie est reporté à la 16^{ème} Réunion Plénière du GRECO.

VIII. Audition avec un représentant de Transparency International

38. Le GRECO procède à un échange de vue avec la représentante de Transparency International, Mme Carin NORBERG, Directrice Exécutive pour l'Europe de l'ouest. Mme NORBERG présente les activités de TI, ses structures, son budget et ses modes de financement. 6,8 millions d'Euros proviennent majoritairement de gouvernements. Il existe 68 sections nationales et 28 autres sections sont en cours de création. 60 agents sont employés au seul siège, à Berlin. TI s'est donné une définition de travail pour la corruption ("c'est le mauvais usage du pouvoir investi par une personne aux fins d'obtenir des avantages personnels"). Une restructuration de TI est actuellement en cours en vue de rationaliser son fonctionnement. Mme NORBERG offre au GRECO un aperçu des travaux de l'organisation, en particulier le nouvel Indice annuel de Perception de la corruption (2003) et le classement qui en résulte pour les pays étudiés.

39. La discussion avec les membres du GRECO porte principalement sur les modalités d'élaboration de l'indice et du classement des pays et l'impact de ceux-ci. Enfin, après avoir été questionnée sur ce point, Mme NORBERG indique que la coopération entre le GRECO et Transparency International, déjà concrétisée dans le cadre des visites d'évaluation, recèle des potentialités qui mériteraient d'être étudiées et développées.

IX. Demande d'octroi du statut d'observateur à la BERD

40. Le Président rappelle aux membres du GRECO l'état actuel des discussions concernant la demande adressée par la BERD au GRECO en vue de se voir octroyer le statut d'observateur. Le Secrétaire Exécutif rappelle aux membres que la BERD participe déjà aux activités de MONEYVAL et a pris part aux activités du GMC depuis sa création, en particulier en ce qui concerne l'élaboration des instruments anti-corruption du Conseil de l'Europe.

41. Les membres du GRECO procèdent à un nouvel échange de vues. Certains représentants sont d'avis que des institutions financières internationales pourraient avoir des informations et des analyses relatives à la corruption qui pourraient être une aide précieuse au travail du GRECO. Il est probable, qu'au cours de visites d'évaluations, certaines équipes du GRECO pourraient être invitées à rencontrer des représentants locaux de la BERD. D'autres délégations émettent de sérieuses réserves quant à octroyer le statut d'observateur à la BERD et arguent que la BERD n'a pas fait la démonstration de la plus value que représenterait sa participation pour le GRECO. D'autres membres souhaitent que l'on examine les alternatives existantes à l'octroi du statut d'observateur plein et entier à la BERD. La BERD pourrait ainsi ne participer qu'à certaines réunions ou parties de réunion du GRECO. Certaines délégations estiment qu'avant de prendre une quelconque décision le GRECO doit disposer d'informations supplémentaires en ce qui concerne le statut d'observateur auprès du GRECO et les alternatives éventuelles à l'octroi d'un tel statut.

42. Il charge le Secrétariat de préparer un document de réflexion sur la question des observateurs au GRECO, les éventuels critères d'admission, les éventuelles alternatives à

l'octroi du statut d'observateur et les amendements nécessaires au Règlement Intérieur, en vue de son examen par le Bureau 22 et le GRECO 16.

43. Par voie de conséquence, le GRECO décide de reporter la décision sur la demande de la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement visant à obtenir le statut d'observateur auprès du GRECO lors de la prochaine Réunion Plénière.

X. Demandes d'avis adressé au GRECO.

1. Examen du projet d'avis sur la corruption dans le sport

44. Suite à la demande du représentant des Etats-Unis d'Amérique, le GRECO décide de reporter l'examen du projet d'avis sur la corruption dans le sport lors de sa prochaine Réunion Plénière GRECO 16. Le prochain avis doit prendre en compte les réponses au questionnaire (Greco (2003) 14F) qui n'ont pas encore été soumises au Secrétariat (Bosnie-Herzégovine, Croatie, Chypre, Géorgie, Grèce, Lituanie et les Etats-Unis d'Amérique).

XI. Divers

45. Les membres du GRECO prennent note des généreuses contributions volontaires accordées par le Royaume-Uni au GRECO pour les années 2004 et 2005. Le GRECO exprime sa profonde gratitude à la délégation du Royaume-Uni pour ce soutien substantiel à ses travaux.

46. Le GRECO se félicite de l'invitation qui lui a été adressée par l'OCDE pour participer aux réunions du Groupe de Travail Anti-Corruption de l'OCDE. Le Secrétaire Exécutif rappelle aux participants qu'il a également reçu verbalement une proposition en vue de renforcer la coopération entre les deux instances et de considérer de possibles synergies entre leurs procédures d'évaluation. Les membres du GRECO conviennent de suspendre pour l'heure cette discussion en attendant une proposition plus détaillée et formelle de la part de l'OCDE.

XII. Adoption des décisions du GRECO

47. Le GRECO 15 adopte la liste de ses décisions telle qu'elles figurent au document Greco (2003) 25F.

XIII. Clôture de la réunion et dates des prochaines réunions

48. Le GRECO prend note que le Bureau tiendra sa 22^{ème} réunion à Paris, du 20 au 21 novembre 2003. Il décide de tenir sa 16^{ème} Réunion Plénière à Strasbourg du 8 au 12 décembre 2003.

ANNEXE I

LIST OF PARTICIPANTS /LISTE DES PARTICIPANTS

ALBANIA / ALBANIE

Mr Ardian DVORANI
Director General of Codification Department, Ministry of Justice

BELGIUM / BELGIQUE

Mme Isabelle VAN HEERS
Magistrat Fédéral, Palais de Justice – Extension

Mme Claire HUBERTS
Conseiller adjoint, Direction Générale de la Législation pénale et des Droits de l’Homme,
Ministère de la Justice

M. Jean-Marie LEQUESNE, Commissionnaire Divisionnaire, Police Fédérale, Direction
Générale de la Police Judiciaire

BOSNIA AND HERZEGOVINA / BOSNIE-HERZEGOVINE

Mr Nedzad HADZIMUSIC
Director for Political Multilateral Relations and Cooperation, Ministry of Foreign Affairs

BULGARIA / BULGARIE

Mr Georgi RUPCHEV
Head of Department “International Legal Cooperation”, Ministry of Justice

CROATIA / CROATIE

Mr Ivan PLEVKO – Apologised / *Excusé*
Deputy District Attorney, District Attorney’s Office

CYPRUS / CHYPRE

Mrs Eva ROSSIDOU PAPAKYRIACOU – Apologised / *Excusée*
Counsel of the Republic, Law office of the Republic of Cyprus

Ms Maria PAPAIOANNOU – **Apologised / Excusé**
Counsel of the Republic, Unit for Combating Money Laundering, Attorney General’s Office

CZECH REPUBLIC / REPUBLIQUE TCHEQUE

Mrs Kateřina CIZLOVA
Lawyer, International Department, Section for International Organisations and
International Co-operation, Ministry of Justice

Mr Petr POSPISIL
Security Policy Department, Section for Analyses and Strategies, Ministry of Interior

DENMARK / DANEMARK

Mr Poul DAHL JENSEN – Apologised / *Excusé*
Public Prosecutor, Public Prosecutor's Office

Mr Flemming DENKER
Deputy Director, Office of the Public Prosecutor for Serious Economic Crime

ESTONIA / ESTONIE

Mrs Ülle RAIG
Legal Adviser, Penal Law Department, Ministry of Justice

FINLAND / FINLANDE

Mr Kaarle J. LEHMUS
Inspector General of the Police, Ministry of the Interior, Police Department

Ms Helinä LEHTINEN
Ministerial Advisor, Ministry of Justice, Crime Policy Department

FRANCE

M. Franck ZIENTARA
Magistrat, Chargé de mission auprès du Directeur des Affaires Juridiques, Ministère des
Affaires Etrangères

GEORGIA / GEORGIE

Mr Vladimer UGULAVA
Director of Anticorruption Bureau

GERMANY / ALLEMAGNE

Mr Manfred MÖHRENSCHLAGER
Head of Division, Ministerial Council, Ministry of Justice

GREECE / GRECE

Mr Athanasios TSOULOS
Judge, Court of First Instance

HUNGARY / HONGRIE

Mr Akos KARA – Apologised / *Excusé*
Head of Division, Ministry of Justice

Mr Sandor DUSIK
Principal Counsellor, Ministry of Interior

ICELAND / ISLANDE

Ms Ragna ARNADOTTIR
Director of Legal Affairs, Ministry of Justice

IRELAND / IRLANDE

Ms Lucinda MacMAHON
Assistant Principal Officer, Criminal Law Reform Division, Department of Justice, Equality
and Law Reform

LATVIA / LETTONIE

Mrs Violeta ZEPPA-PRIEDĪTE
Head of Legal Division, Corruption Prevention and Combating Bureau

LITHUANIA / LITUANIE

Mr Jurgis JURGELIS
Advisor to the Director General of the State Security Department

LUXEMBOURG

M. Jean BOUR
Procureur d'Etat, Parquet du Tribunal d'Arrondissement de Diekirch

MALTA / MALTE

Mr Silvio CAMILLERI
Deputy Attorney General, Attorney General's Office

MOLDOVA

Mme Cornelia VICLEANSCHI
Procureur, Chef du Service des Relations Internationales, Bureau du Procureur Général

NETHERLANDS / PAYS-BAS

Ms Eline WEEDA
Policy-maker at the Investigation Department, Ministry of Justice

NORWAY / NORVEGE

Mr Atle ROALDSØY
Senior Adviser, Police Department, Ministry of Justice

POLAND / POLOGNE

Mr Jacek GARSTKA – Apologised / *Excusé*
Judge, Department of International Co-operation and European Law, Ministry of Justice

Ms Iwona JANOWSKA-MARCINIAK
Senior Specialist, Ministry of Finance, Bureau of Fiscal Documentation,

PORTUGAL

Mrs Luisa Maia GONÇALVES
Director of Department, International Relations, Ministry of Justice

ROMANIA / ROUMANIE

Mme Nicoleta ILIESCU

Conseillère du Ministre de la Justice, Direction des Etudes et Elaboration des Actes normatifs et Documentation, Ministère de la Justice

SERBIA AND MONTENEGRO / SERBIE-MONTÉNÉGR0

Mr Veselin SUKOVIC

Director, Anti-Corruption Initiative Agency

Ms Aleksandra DRECUN

Secretary General of the Ministry of Finance and Economy, Ministry of Finance and Economy

SLOVAK REPUBLIC / REPUBLIQUE SLOVAQUE

Dr Jaroslav PAL'OV

Deputy Director of Bureau of International Police Cooperation, Head of National Central Bureau of INTERPOL

SLOVENIA / SLOVENIE

Mr Drago KOS (President of GRECO / Président du GRECO)

State Undersecretary, Office for the Prevention of Corruption of the Republic of Slovenia

Mr Roman PRAH

Assistant Director, Office for the Prevention of Corruption of the Republic of Slovenia

SPAIN / ESPAGNE

Mrs Marta BETANZOS ROIG

Subdirector General for Justice Affairs in the European Union and International Bodies, Ministry of Justice

Mr Sancho IÑIGUEZ HERNÁNDEZ

Legal Adviser, Legal Affairs with the European Union and International Organisations, Ministry of Justice

Felix Guillermo FERNANDEZ-SHAW TODA

Asesor Del Gabinete Del Ministro, Ministerio de Justicia

SWEDEN / SUEDE

Mr Kazimir ÅBERG

Director of International Affairs, Head of the Director-General's Office, Economic Crimes Bureau

"THE FORMER YUGOSLAV REPUBLIC OF MACEDONIA" / "L'EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE"

Prof. Nikola TUPANCEVSKI

Faculty of Law (Criminal Law), University "St. Cyril and Methodius"

UNITED KINGDOM / ROYAUME-UNI

Mr Paul STEPHENSON
Head of Corruption and Criminal Policy Section, Home Office, Sentencing and Offences Unit

Ms Anna HODGSON
Policy Advisor, Home Office

UNITED STATES OF AMERICA / ETATS-UNIS D'AMERIQUE

Mr Mark RICHARD
Senior Counsellor for Criminal Justice Matters, US Mission to the European Union

Mr Joseph E. GANGLOFF
Senior Counsel, Office of International Affairs, U.S. Department of Justice

SCIENTIFIC EXPERT / EXPERT SCIENTIFIQUE

Prof. Dr Albin ESER
Max Planck-Institute for Foreign and International Penal Law, Abteilung Strafrecht,

PRESIDENT OF THE STATUTORY COMMITTEE OF GRECO / PRÉSIDENT DU COMITÉ STATUTAIRE DU GRECO

Mme Anna LAMPEROVA
Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentation Permanente de la Slovaquie auprès du Conseil de l'Europe, Représentante Permanente de la Slovaquie auprès du Conseil de l'Europe

REPRESENTATIVE OF THE CDCJ / REPRÉSENTANT DU CDCJ

Mr Vincent A. DEGAETANO – **Apologised / Excusé**
Judge, Courts of Justice, Judges' Chambers, The Law Courts

Mrs. Cristina LUZESCU - **Apologised / Excusé**
Juge, Cour Suprême de Justice

REPRESENTATIVE OF THE CDPC / REPRÉSENTANT DU CDPC

M. Daniel FONTANAUD (Président du CDPC)
Magistrat, Ministère de la Justice, Commission des Communautés Européennes

OBSERVER. OECD / OBSERVATEUR. OCDE

Mlle Gwenaëlle LE COUSTUMER
Administrateur, Division de Lutte contre la Corruption, Direction des Affaires Financières, Fiscales et des Entreprises, Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE)

SPECIAL GUEST/ INVITÉ SPÉCIAL

TURKEY / TURQUIE

M. Aydin Sefa AKAY
Conseiller Juridique, Adjoint au Représentant Permanent de Turquie, Représentation de Turquie

**HEARING WITH REPRESENTATIVES FROM TRANSPARENCY INTERNATIONAL:
wednesday 15 october, 11h30 /
AUDITION AVEC DES REPRÉSENTANTS DE TRANSPARENCY INTERNATIONAL:
mercredi 15 octobre, 11h30**

Carin NORBERG, Executive Director for Western Europe, Transparency International, Germany

**EXPERTS HAVING PARTICIPATED IN THE EVALUATION VISIT CARRIED OUT IN
THE FOLLOWING COUNTRY: /
EXPERTS EVALUATEURS AYANT PARTICIPE A LA VISITE D'ÉVALUATION MENÉE
DANS LE PAYS SUIVANT**

Moldova (1-4 October / octobre 2002)

Evaluation team / Equipe d'évaluation :

Mme Claire HUBERTS, Conseiller adjoint, Ministère de la Justice, Service des questions pénales, générales et internationales, Direction Générale de la Législation pénale et des Droits de l'Homme (Belgium)

Mr Carlos José PIRES PASCOAL, Inspecteur-Chef, Police Judiciaire (Portugal)

Mr Octavian LUPESCU, Procureur, Parquet National Anti-Corruption (Romania)

COUNCIL OF EUROPE SECRETARIAT / SECRETARIAT DU CONSEIL DE L'EUROPE

Mr Manuel LEZERTUA, Executive Secretary to GRECO, Directorate General I, Legal Affairs, Council of Europe

M. Carlo CHIAROMONTE, Administrateur, Direction Générale des Affaires Juridiques, Conseil de l'Europe

Mr Björn JANSON, Administrative Officer, Directorate General of Legal Affairs, Council of Europe

M. Christophe SPECKBACHER, Administrateur, Direction Générale des Affaires Juridiques, Conseil de l'Europe

Mr Spyros TSOVILIS, Administrateur, Direction Générale des Affaires Juridiques, Conseil de l'Europe

Ms Ana RUSU, Assistante, Direction Générale des Affaires Juridiques, Conseil de l'Europe

Ms Fiona MYLES, Assistant, Directorate General of Legal Affairs, Council of Europe

Ms Sonya FOLCA, Assistante, Direction Générale des Affaires Juridiques, Conseil de l'Europe

Ms Penelope PREBENSEN, Assistant (Evaluation rounds), Directorate General of Legal Affairs, Council of Europe

Mlle Laure PINCEMAILLE, Assistante (Cycles d'évaluation) / Direction Générale des Affaires Juridiques, Conseil de l'Europe

Ms Simona GHITA, Webmaster, Direction Générale des Affaires Juridiques, Conseil de l'Europe

INTERPRETERS / *INTERPRETES*

S. BAILEY
I. MARCHINI
D. WORSDALE
M. CARALY

ANNEXE II

DRAFT AGENDA / PROJET D'ORDRE DU JOUR

1. Opening of the meeting at **09h30** / *Ouverture de la réunion à 09h30*
2. Adoption of the draft agenda / *Adoption de l'ordre du jour*
3. Information by the President / *Information par le Président*
4. Information by the Executive Secretary / *Information par le Secrétaire Exécutif*
5. Communication by the Bureau 21 / *Communication du Bureau 21*
6. **First reading** and examination of the draft first round evaluation report on the following country: / **Première lecture** et examen du projet de rapport d'évaluation du premier cycle sur le pays suivant :
 - **Moldova** : Monday 13 October, 14h30 – Tuesday 14 October, 13h00 (consideration in plenary) / *lundi 13 octobre, 14h30 – mardi 14 octobre, 13h00 (examen en plénière)*

The evaluators and the national delegation concerned are, nevertheless, requested to be available during the following periods : / Les évaluateurs et la délégation nationale concernés sont, toutefois, invités à être disponibles pendant les périodes suivantes :

 - **Moldova** : Monday afternoon and Tuesday all day / *lundi après midi et mardi toute la journée*
7. **Second reading** and adoption of the draft first round evaluation report on **Moldova** (Friday, 17 October 2003) / **Deuxième lecture** et adoption du projet de rapport d'évaluation du premier cycle sur la **Moldova** (vendredi, 17 octobre 2003)
8. Examination and adoption of the draft **Compliance Reports** on the following countries : / *Examen et adoption des projets de **Rapports de Conformité** sur les pays suivants :*
 - **Spain / Espagne** : Wednesday morning / *mercredi matin*
 - **Iceland / Islande** : Wednesday afternoon / *mercredi après-midi*
 - **France** : Thursday morning / *jeudi matin*
9. Hearing with representatives of Transparency International – **Wednesday 15 October 11h30 – 13h00** / *Audition avec des représentants de Transparency International – **mercredi 15 octobre, 11h30 – 13h00***
10. Draft opinion on corruption in sport following the request by the Committee of Ministers – approved by Bureau 21 / *Projet d'avis sur la corruption dans le sport suite à la demande d'avis du Comité des Ministres – approuvé par le Bureau 21*
11. European Bank for Reconstruction and Development (EBRD) – Request for observer status in GRECO / *Banque européenne pour la Reconstruction et le Développement (BERD) – Demande de statut d'observateur auprès du GRECO*
12. First evaluation round Compliance Report on Georgia: proposal by Bureau 21 to replace Bosnia and Herzegovina by Norway as rapporteur / *Rapport de Conformité*

du premier cycle d'évaluation sur la Géorgie: proposition par le Bureau 21 de remplacer la Bosnie-Herzégovine par la Norvège en tant que rapporteur

13. Practical aspects of the Second Evaluation Round (evaluation of federal states under topic 2 on public administrations) / *Aspects pratiques du Deuxième Cycle d'Évaluation (évaluation des Etats fédéraux sous le thème 2 dédié aux administrations publiques)*
14. Composition of evaluation teams for the second evaluation round (Group D) / *Composition des équipes d'évaluation pour le deuxième cycle d'évaluation (Groupe D)*
15. Miscellaneous / *Divers*
16. Dates of next meetings / *Dates des prochaines réunions*